

MODULE DE FORMATION SUR 1 JOURNEE

Règles publiques et coopération décentralisée

Les contraintes du cadre administratif d'une structure locale publique sont parfois difficiles à adapter aux activités internationales. Cette formation s'adresse à toute personne qui, au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, souhaite mieux cerner les difficultés et adaptations possibles.

PUBLIC CONCERNE

Elus locaux,
Agents territoriaux, ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

➤ Connaître les grands principes légaux, administratifs et comptables d'une collectivité territoriale en matière de coopération décentralisée.

➤ Parvenir à concilier les règles de droit public et la coopération décentralisée

➤ Identifier les erreurs à ne pas commettre et les mécanismes de « contournement » ou de législation

OPTIONS

PEDAGOGIQUES

➤ Interventions théoriques et techniques

➤ Analyse de cas

➤ Echanges sur la situation de chacun des participants

Matinée (10h00 – 12h45)

ENONCE DES GRANDES REGLES DE DROIT PUBLIC

- La maîtrise de la gestion administrative et budgétaire
 - Garantir et organiser la bonne gestion des deniers publics
 - Respecter les règles financières et les principes de la comptabilité publique
- Le Statut de la fonction publique
- Les instances et processus de décision de la collectivité territoriale

LA STRUCTURATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

- Externalisation de la gestion de la coopération décentralisée : usages, possibilités, risques et conséquences
 - L'outil associatif
 - Le volontariat
 - L'expertise indépendante
- Les outils alternatifs existant pour la collectivité
 - La régie autonome
 - L'expatriation d'un agent
 - La gestion interne

Après Midi (14h00 – 17h00)

RELATIONS EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

- L'autorisation des missions pour élus, agents,...
- Le recours ponctuel à une expertise externe
- L'accueil des délégations

LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

- Les frais de mission :
 - Autorisation
 - Avances et remboursements
 - La régie d'avance
 - La gestion des ressources financières-transferts, subventions : pratiques et dangers

Documents pédagogiques

- Textes juridiques fondamentaux
- Documents relatifs aux marchés publics
- Cas pratique

Intervenant :

Yannick LECHEVALLIER
Directeur

Dates proposées :

Mercredi 25 mai 2011
Jeudi 6 octobre 2011
Mercredi 7 décembre 2011

10h – 17h00

Lieu :
Paris

Tarif :

299 € HT / personne
(357,60 € TTC)
Repas compris

Information :

formation@coopdec.org

Possibilité d'organiser cette formation dans votre collectivité ou pour un groupement de collectivité

Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 €

SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G - 30 rue Claude Tillier – 75 012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél : 01.40.09.20.26